



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/CRIC(8)/2/Add.1
8 juillet 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE
LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**
Huitième session
Buenos Aires, 23-30 septembre 2009

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire

Examen de l'exécution du plan-cadre stratégique décennal visant
à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018)
Examen des plans de travail des institutions
et organes subsidiaires de la Convention

**PLANS DE TRAVAIL DES INSTITUTIONS ET ORGANES SUBSIDIAIRES
DE LA CONVENTION**

Note du secrétariat

Additif

**EXAMEN DU PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL
DU SECRÉTARIAT (2010-2013)**

Résumé

Dans sa décision 3/COP.8, la Conférence des Parties a prié le secrétariat d'élaborer un projet de plan de travail pluriannuel pour examen et adoption à sa neuvième session. Ce plan de travail, qui porte sur la période 2010-2013, figure dans le présent document. Il y est indiqué que le secrétariat a toujours pour objectif général de fournir aux Parties des services et des compétences spécialisées leur permettant de prendre des décisions éclairées et d'accomplir des progrès dans l'exécution du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018). Le secrétariat accordera une attention particulière au renforcement des connaissances et à la sensibilisation, à la facilitation de la coopération scientifique, à l'appui à la coordination régionale et à la création de partenariats à tous les niveaux dans le cadre du processus découlant de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

TABLE DES MATIÈRES

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| Abréviations..... | | 2 |
| I. INTRODUCTION..... | 1 – 6 | 3 |
| II. ORIENTATION STRATÉGIQUE DU SECRÉTARIAT PENDANT LA PÉRIODE 2010-2013 | 7 – 10 | 4 |
| III. PLAN DE TRAVAIL DU SECRÉTARIAT POUR 2010-2013..... | | 5 |
| IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS | 11 | 16 |

ABRÉVIATIONS

| | |
|------|---|
| ARCE | Groupe de la sensibilisation, de la communication et de l'éducation |
| COSE | Groupe des services de conférence |
| CRIC | Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention |
| CST | Comité de la science et de la technologie |
| EDM | Groupe de la direction exécutive et de l'administration |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FCMI | Groupe de la facilitation, de la coordination et du suivi de la mise en œuvre |
| KMST | Groupe de la gestion des connaissances, de la science et de la technologie |
| PAGI | Groupe de la mobilisation et des questions mondiales |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| PNUE | Programme des Nations Unies pour l'environnement |
| RCF | Coopération régionale |

I. INTRODUCTION

1. Il est indiqué, dans le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) («la Stratégie»), qui a été adopté par les Parties par la décision 3/COP.8, que

«La bonne exécution du plan stratégique exige un renforcement des fonctions essentielles du secrétariat de la Convention que sont la fourniture de services, les actions de sensibilisation, l'identification des questions à traiter et les activités de représentation (assorti d'un accroissement proportionnel des moyens et des ressources), le but étant d'aider les Parties, la Conférence des Parties et les organes subsidiaires de la Convention à assumer leurs rôles respectifs.»

2. La Stratégie attribue au secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification un rôle primordial dans la réalisation de l'objectif opérationnel 1 et dans l'obtention de certains des résultats correspondant aux objectifs opérationnels 2 et 3, ainsi qu'un rôle d'appui pour la réalisation d'autres objectifs opérationnels.

3. Plus précisément, le secrétariat a été chargé, entre autres tâches, d'assumer des fonctions de service renforcées à l'appui des sessions de la Conférence des Parties et du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC); de développer sa capacité de fournir des services efficaces au Comité de la science et de la technologie (CST); d'appuyer les efforts entrepris par les pays parties touchés pour renforcer le dialogue et la consultation à l'échelle sous-régionale et/ou régionale et interrégionale; d'assurer des services sur demande au profit des pays visés par les annexes de la Convention concernant la mise en œuvre au niveau régional en facilitant la coopération à l'échelle régionale/sous-régionale; d'intensifier ses activités en matière de plaidoyer et de sensibilisation, d'identification des questions à traiter et de représentation; de collaborer avec le Groupe de liaison mixte pour renforcer la coopération à l'application des Conventions de Rio de façon à établir des modalités plus concrètes pour une action conjointe, conformément aux recommandations du Corps commun d'inspection (CCI)¹; et de faciliter la participation des organisations de la société civile aux réunions et activités liées à la Convention.

4. Pour ce qui est des instruments de planification, le secrétariat a été prié d'établir des plans de travail quadriennaux et des plans de travail biennaux en se fondant sur une méthode de gestion axée sur les résultats. Les premiers ensembles de documents ainsi élaborés, qui portent respectivement sur les périodes 2008-2011 et 2008-2009, ont été soumis pour examen par les Parties lors de la septième session du CRIC, qui s'est tenue en novembre 2008. Bon nombre des observations formulées par les Parties lors de la septième session du CRIC concernaient l'amélioration de la méthode de gestion axée sur les résultats (voir ICCD/CRIC(8)/2 et ICCD/COP(9)/2).

5. En ce qui a trait à l'orientation des travaux du secrétariat, les Parties ont estimé que celui-ci devrait renforcer les services qu'il leur fournit, en particulier l'assistance dont elles pourraient avoir besoin pour aligner leurs programmes d'action sur la Stratégie et pour procéder au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie et de la Convention au cours du prochain cycle

¹ Voir ICCD/COP(7)/4.

d'établissement des rapports, ainsi que l'assistance dont elles pourraient avoir besoin dans le cadre de la coordination sous-régionale et régionale. Il a également été recommandé au secrétariat de s'employer plus activement à mobiliser des ressources dont il a besoin pour s'acquitter de ses fonctions et à favoriser la participation de la société civile à la mise en œuvre de la Convention.

6. Le secrétariat, en se fondant sur la décision 3/COP.8 et sur des indications complémentaires fournies par les Parties lors de la septième session du CRIC, a établi son plan de travail pour 2010-2013, lequel figure dans le présent document, ainsi que son programme de travail biennal chiffré pour 2010-2011, qui figure dans le document publié sous la cote ICCD/COP(9)/5/Add.1.

II. ORIENTATION STRATÉGIQUE DU SECRÉTARIAT PENDANT LA PÉRIODE 2010-2013

7. Par l'adoption de la Stratégie, les parties prenantes au processus découlant de la Convention ont convenu d'objectifs à long terme et d'objectifs opérationnels relativement précis à moyen terme. Le plan de travail quadriennal, à cet égard, met l'accent sur l'accomplissement de progrès tangibles qui permettent de maintenir le nouveau dynamisme du processus découlant de la Convention. Les travaux de planification du secrétariat et du Mécanisme mondial comme la programmation des travaux des organes subsidiaires sont sous-tendus par le principe de l'établissement d'objectifs selon une approche pragmatique, comme en témoigne la large application de la méthode fondée sur les résultats; ce principe devrait également orienter la participation et la contribution des Parties au processus, notamment en ce qui concerne l'examen et le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention.

8. Le secrétariat, à l'issue d'une réflexion sur les changements déjà entraînés par la Stratégie en moins de deux ans, formule une proposition d'ordre institutionnel qui permettra d'étendre la portée des services fournis conjointement – notamment avec le Mécanisme mondial – aux Parties. Il observe des signes d'amélioration de la cohérence du processus, un renforcement de l'engagement et de la motivation de diverses parties prenantes, ainsi qu'une prise de conscience et une reconnaissance accrues de l'importance que commencent à prendre les questions relatives aux sols sur le plan mondial, questions qui peuvent maintenant être traitées de manière plus efficace car les attentes concernant le plan de travail quadriennal et les résultats de celui-ci ont été définis avec une plus grande précision. Ces tendances encourageantes revêtent une importance fondamentale pour le renforcement de la mise en œuvre de la Convention et le secrétariat ne ménagera aucun effort pour tirer parti des nouvelles possibilités d'établir des liens avec d'autres mécanismes mondiaux, de favoriser la coopération régionale et de mobiliser un soutien en faveur des activités nationales. Dans le même temps, les conséquences que les changements climatiques continuent d'avoir sur les terres arides appellent une action prioritaire menée au titre de la Convention et visant à apporter une réponse aux principaux problèmes que posent la désertification et la sécheresse.

9. Certaines difficultés et contraintes ont été recensées depuis l'adoption de la Stratégie. Il reste difficile, dans le cadre de la mise au point des procédures d'établissement de rapports et d'examen, de trouver un juste équilibre entre la nécessité de disposer de rapports précis et établis selon une procédure harmonisée et celle de tenir compte de la capacité des États parties à s'acquitter de leurs tâches; les Parties touchées, face à cette difficulté, bénéficieront du soutien

du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). En outre, à mesure que les activités de plaidoyer et d'information relatives à la Convention s'étoffent, des lacunes en matière d'information et de connaissances ayant spécifiquement trait à la Convention et à ses éléments essentiels se font jour, et le besoin d'y remédier sans plus attendre se fait sentir. Concernant le secrétariat, le passage à un nouveau système de gestion a entraîné des frais élevés qui ont parfois été assumés au détriment d'autres activités.

10. Dans ce contexte, l'objectif général du secrétariat reste de fournir aux Parties des services et des compétences spécialisées qui leur permettent de prendre des décisions éclairées et d'accomplir des progrès dans la mise en œuvre de la Stratégie. Une attention particulière est accordée à l'amélioration des connaissances et aux activités de plaidoyer, au renforcement de la cohérence et à la création de partenariats à tous les niveaux dans le cadre du processus découlant de la Convention. Le secrétariat estime qu'une nouvelle structure apte à réagir et axée en particulier sur la fourniture de services d'appui à la coordination et à la coopération régionales l'aidera à s'acquitter de ses tâches et permettra d'atteindre les objectifs fixés par les Parties, et que la création de partenariats ouverts avec des programmes et des institutions ayant des capacités techniques et/ou opérationnelles éprouvées tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ) ou l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) permettra de renforcer la mise en œuvre de la Convention.

III. PLAN DE TRAVAIL DU SECRÉTARIAT POUR 2010-2013

Sous-programme 1 – Plaidoyer, sensibilisation et éducation

Influer activement sur les mécanismes et les acteurs internationaux, nationaux et locaux compétents pour s'attaquer efficacement aux problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse.

| Effets escomptés | Indicateurs de résultat |
|--|--|
| <p>1.0 Le secrétariat appuie efficacement l'examen par le CRIC de l'objectif opérationnel concernant le plaidoyer, la sensibilisation et l'éducation dans le contexte du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie).</p> | <p>Les informations générales fournies par le secrétariat concernant le plaidoyer, la sensibilisation et l'éducation sont prises en compte dans les recommandations du CRIC.</p> <p>Objectif pour 2011: 50 % des recommandations formulées par le secrétariat sont prises en compte dans les recommandations du CRIC.</p> |
| Résultat: | Risques/hypothèses: |
| <p>1.1 Les principaux groupes d'intérêts aux niveaux international, national et local sont efficacement informés des problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse ainsi que des synergies entre la lutte contre ces problèmes et l'adaptation aux changements climatiques, leur atténuation et la préservation de la biodiversité.</p> | <p>Les Parties appuient les efforts du secrétariat visant à faire mieux connaître les questions de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse ainsi que les synergies qui s'y rapportent.</p> |

| Effets escomptés | Indicateurs de résultat |
|---|---|
| <p>1.1.1 ARCE Diffusion efficace d'informations mettant en relief l'importance de traiter les problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse afin de résoudre certains grands problèmes mondiaux.</p> | <p>Développement des activités d'information, se traduisant notamment par une augmentation du nombre de publications, d'expositions et de conférences de presse et par une attention accrue accordée à ces questions dans les médias</p> <p>Objectif pour 2011: Augmentation de 15 % du nombre de téléchargements à partir du site Web</p> <p>Augmentation de 15 % du nombre de messages d'alerte concernant les questions de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse, la gestion durable des terres et la Convention affichés par les moteurs de recherche sur Internet</p> |

| Résultat: | Risques/hypothèses: |
|---|---|
| <p>1.2 Les problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse sont abordés dans les enceintes internationales pertinentes, notamment celles où sont traitées les questions concernant le commerce agricole, l'adaptation aux changements climatiques, la préservation, l'utilisation durable de la biodiversité, le développement rural et la lutte contre la pauvreté.</p> | <p>Les Parties s'emploient activement à soutenir et à mieux connaître le rôle et le mandat de la Convention en leur qualité de Parties aux autres conventions de Rio et de membres d'institutions internationales compétentes.</p> <p>Des instances internationales spécialisées sont disposées à prendre en compte les questions relatives à la désertification/dégradation des terres et à la sécheresse aux fins d'examen et/ou de décision.</p> |

| Effets escomptés | Indicateurs de l'exécution |
|---|--|
| <p>1.2.1 EDM Le secrétariat œuvre efficacement à faire reconnaître la Convention comme référence normative et comme centre de coordination mondial pour les questions de désertification/dégradation des terres et de sécheresse.</p> | <p>Augmentation du nombre d'invitations à présider des manifestations de haut niveau ou à y prendre la parole adressées au secrétariat.</p> <p>Objectif pour 2011: Augmentation de 10 % du nombre d'invitations</p> <p>Il est fait référence à la Convention dans les conclusions et résolutions issues des réunions des Nations Unies et des mécanismes régionaux et sous-régionaux dans lesquelles le secrétariat a pris la parole.</p> |

| Résultat: | Risques/hypothèses: |
|---|--|
| <p>1.3 Les organisations de la société civile et la communauté scientifique du Nord comme celle du Sud sont de plus en plus largement associées en tant que parties prenantes aux activités liées à la Convention, et leurs initiatives en matière de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation font une place aux problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse.</p> | <p>Les Parties acceptent et appuient le rôle actif et important des organisations de la société civile.</p> <p>Les ONG concernées ont la capacité institutionnelle d'entreprendre d'importantes initiatives et d'y donner suite.</p> |

| Effets escomptés | Indicateurs de l'exécution |
|---|---|
| 1.3.1 FCMI Augmentation des ressources destinées à assurer la participation effective des organisations de la société civile aux activités liées à la Convention | Augmentation du financement de la participation des organisations de la société civile aux conférences des Parties à la Convention Objectif pour 2011: Financement de la participation de 60 représentants d'organisations de la société civile à la dixième session de la Conférence des Parties |
| | Les rapports de la Conférence des Parties et du CRIC tiennent compte des contributions des organisations de la société civile. Objectif pour 2011: Les contributions de la société civile sont prises en compte dans 10 paragraphes/alinéas des décisions de la Conférence des Parties. |
| 1.3.2 ARCE Augmentation du nombre d'étudiants et d'associations de jeunes ayant accès à des matériels éducatifs sur les questions de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse | Les écoles et les universités utilisent des informations sur la désertification/dégradation des terres et la sécheresse à des fins éducatives. Objectif pour 2011: 20 conférences/exposés sur les questions de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse dans des écoles et des universités |

Sous-programme 2 – Cadre d'action

Œuvrer à la création d'un climat général favorable à la recherche de solutions pour combattre la désertification et la dégradation des terres et atténuer les effets de la sécheresse.

| Effets escomptés | Indicateurs de résultat |
|---|---|
| 2.0 FCMI Le secrétariat appuie efficacement l'examen par le CRIC de l'objectif opérationnel concernant le cadre d'action dans le contexte de la Stratégie. | Les informations générales fournies par le secrétariat concernant le cadre d'action sont prises en compte dans les recommandations du CRIC. Objectif pour 2011: 50 % des recommandations du secrétariat sont prises en compte dans les recommandations du CRIC. |
| Résultat: | Risques/hypothèses: |
| 2.1 Les facteurs politiques, institutionnels, financiers et socioéconomiques conduisant à la désertification et à la dégradation des terres et les obstacles à la gestion durable des terres sont évalués et des mesures appropriées sont recommandées en vue de les supprimer. | Les Parties sont disposées à appuyer l'évaluation des facteurs conduisant à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse et des obstacles à la gestion durable des terres, ainsi qu'à recommander des mesures en vue de supprimer ces obstacles. |

| Effets escomptés | Indicateurs de résultat |
|--|---|
| <p>2.1.1 RCF Le secrétariat appuie efficacement la coopération régionale visant à lutter contre les facteurs de la désertification et de la dégradation des terres et les obstacles à la gestion durable des terres.</p> | <p>Les programmes d'action régionaux sont alignés sur la Stratégie. Objectif pour 2011: Trois programmes d'action régionaux sont révisés.</p> |
| <p>2.1.2 PAGI Meilleure compréhension des liens entre la mise en œuvre de la Convention et les actions visant à répondre aux problèmes de la rareté de l'eau et de la déforestation, des disparités entre les sexes et des migrations ainsi qu'aux questions intersectorielles de gouvernance connexes</p> | <p>Augmentation du nombre de références à la Convention, aux problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse, et/ou à la gestion durable des terres dans les rapports et les résolutions issus des grandes réunions consacrées à la rareté de l'eau, à la déforestation, à la disparité entre les sexes et aux migrations Objectif pour 2011: Une référence de fond dans chaque réunion mondiale consacrée aux questions susmentionnées</p> |
| Résultat: | Risques/hypothèses: |
| <p>2.2 Les pays parties touchés révisent leur programme d'action national pour en faire un document de stratégie fondé sur des données de référence biophysiques et socioéconomiques et l'incorporent dans des cadres d'investissement intégrés.</p> | <p>Les pays parties touchés intègrent de plus en plus leur plan d'action national dans leur cadre de planification stratégique national.</p> |
| <p>2.3 Les pays parties touchés intègrent leur plan d'action national et les questions liées à la gestion durable des terres et à la dégradation des sols dans leurs plans de développement ainsi que dans leurs plans et politiques sectoriels et d'investissement pertinents.</p> | |
| Effets escomptés | Indicateurs de résultat |
| <p>2.3.1 FCMI Efficacité accrue des services d'appui fournis aux pays aux fins de l'alignement et de l'intégration de leurs programmes d'action nationaux grâce à la coopération avec le PNUD</p> | <p>80 % des programmes d'action nationaux sont alignés sur la Stratégie. Objectif pour 2011: Les pays disposent d'outils méthodologiques et d'informations qui leur permettent de réviser et d'intégrer leurs programmes d'action nationaux.</p> |
| <p>2.3.2 PAGI Les grands organismes et programmes de coopération multilatéraux aident les pays touchés à intégrer leurs programmes d'action nationaux et les questions de la gestion durable des terres et de la dégradation des terres dans leurs plans de développement et dans leurs plans et politiques sectoriels et d'investissement pertinents.</p> | <p>Les politiques et les approches adoptées par la FAO, le PNUD et le PNUE tiennent compte des programmes d'action nationaux et des questions de la gestion durable des terres et de la dégradation des terres. Objectif pour 2011: Les politiques et/ou les principes directeurs pour la programmation des organismes susmentionnés tiennent compte des questions de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse.</p> |

| Résultat: | Risques/hypothèses: |
|---|--|
| 2.4 Les pays parties développés intègrent les objectifs de la Convention et les interventions en faveur de la gestion durable des terres dans leurs programmes/projets de coopération pour le développement en même temps qu'ils appuient les plans sectoriels et d'investissement nationaux. | Les pays parties développés sont disposés à donner un rang de priorité plus élevé aux objectifs de la Convention. |
| Résultat: | Risques/hypothèses: |
| 2.5 Des mesures créant une synergie entre les programmes d'action contre la désertification et la dégradation des terres et les initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité, de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements sont mises en place ou renforcées de façon à accroître l'impact des interventions. | Les secrétariats d'autres conventions sont disposés à coopérer et à rechercher activement des synergies prenant en compte le programme et les activités de la Convention. |
| Effets escomptés | Indicateurs de résultat |
| 2.5.1 Meilleure compréhension de l'importance de tenir compte des questions de désertification/dégradation des terres et de gestion durable des terres dans la lutte contre les changements climatiques et la préservation de la biodiversité PAGI | Augmentation du nombre de références à la désertification/dégradation des terres, à la sécheresse et à la gestion durable des terres dans les rapports et résolutions issus de réunions consacrées aux changements climatiques et à la biodiversité Objectif pour 2011: Les décisions relatives à l'action concertée à long terme prises dans le cadre des seizième et dix-septième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques portent également sur la désertification/dégradation des terres, sur la sécheresse et sur la gestion durable des terres. |
| 2.5.2 La question de l'atténuation des effets de la sécheresse est prise en compte dans les programmes d'action menés au titre de la Convention. PAGI | Les pays touchés adoptent des mesures d'atténuation des effets de la sécheresse dans le cadre de leurs programmes d'action. Objectif pour 2011: Douze pays parties touchés tiennent compte de l'importance qu'il y a à atténuer les effets de la sécheresse dans leurs programmes d'action pour lutter contre la désertification. |

Sous-programme 3 – Science, technologie et connaissances

Faire autorité au niveau mondial dans le domaine des connaissances scientifiques et techniques concernant la désertification/dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse.

| Effets escomptés | Indicateurs de résultat |
|--|--|
| <p>3.0 FCFMI Le secrétariat appuie efficacement l'examen par le CRIC de l'objectif opérationnel concernant la science, la technologie et les connaissances dans le cadre de la Stratégie.</p> | <p>Les informations générales fournies par le secrétariat sur la réalisation de l'objectif opérationnel concernant la science, la technologie et les connaissances sont prises en compte dans les recommandations formulées par le CRIC.</p> <p>Objectif pour 2011: 50 % des recommandations du secrétariat sont prises en compte dans les recommandations du CRIC.</p> |
| Résultat: | Risques/hypothèses: |
| <p>3.1 Un soutien est apporté pour le suivi national de l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques et l'analyse de la vulnérabilité correspondante dans les pays touchés.</p> | <p>Les pays touchés sont désireux et en mesure de réaliser des évaluations et des études de cas et de les mettre à la disposition de la Convention.</p> |
| Effets escomptés | Indicateurs de résultat |
| <p>3.1.1 FCFMI Les Parties et d'autres acteurs clefs adoptent une approche commune pour suivre et examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie.</p> | <p>Les informations contenues dans les rapports des Parties et d'autres acteurs clefs sont comparables entre elles et pertinentes pour le suivi des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs opérationnels.</p> <p>Objectif pour 2011: Au moins 60 % des rapports soumis par les pays parties touchés respectent l'approche commune.</p> |
| <p>3.1.2 KMST Le secrétariat appuie efficacement la mise au point d'un ensemble unifié d'indicateurs d'impact.</p> | <p>Les informations générales fournies par le secrétariat sur l'ensemble unifié d'indicateurs d'impact sont prises en compte dans les recommandations du CST.</p> <p>Objectif pour 2011: 50 % des recommandations du secrétariat sont prises en compte dans les recommandations du CST.</p> |
| <p>3.1.2 KMST Le secrétariat appuie efficacement les travaux du CST sur l'harmonisation des modalités d'utilisation de l'ensemble unifié d'indicateurs d'impact.</p> | <p>Les informations générales fournies par le secrétariat sur l'harmonisation des méthodes d'utilisation de l'ensemble unifié d'indicateurs d'impact sont prises en compte dans les recommandations du CST.</p> <p>Objectif pour 2011: 50 % des recommandations du secrétariat sont prises en compte dans les recommandations du CST.</p> |
| Résultat: | Risques/hypothèses: |
| <p>3.2 Une base de référence est constituée à partir des données les plus fiables disponibles concernant l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques, et les approches scientifiques en la matière sont peu à peu harmonisées.</p> | <p>Les Parties concernées sont disposées à concilier des vues divergentes afin de disposer d'un modèle de base de référence universellement accepté.</p> |

| Effets escomptés | Indicateurs de résultat |
|---|---|
| <p>3.2.1 Le secrétariat appuie efficacement les travaux du CST portant sur l'élaboration de méthodes scientifiques harmonisées en vue de définir des valeurs de référence et des objectifs.</p> | <p>Les informations générales fournies par le secrétariat sur l'harmonisation des méthodes scientifiques en vue de définir des valeurs de référence et des objectifs sont prises en compte dans les recommandations du CST.</p> <p>Objectif pour 2011: 50 % des recommandations du secrétariat sont prises en compte dans les recommandations du CST.</p> |
| Résultat: | Risques/hypothèses: |
| <p>3.3 Les facteurs biophysiques et socioéconomiques et leurs interactions dans les zones touchées sont mieux connus, ce qui permet d'améliorer le processus décisionnel.</p> | <p>Les pays touchés peuvent améliorer la qualité des informations et des données figurant dans leurs rapports nationaux.</p> |
| Effets escomptés | Indicateurs de résultat |
| <p>3.3.1 Le secrétariat appuie efficacement les travaux du CST sur les thèmes prioritaires.</p> | <p>Dans le cadre de ses travaux sur les thèmes prioritaires, le CST bénéficie de contributions de la communauté scientifique très diversifiées.</p> <p>Objectif pour 2011: Outre les correspondants scientifiques nationaux, 60 scientifiques participent à la réunion du CST organisée sous forme de conférence scientifique.</p> |
| Résultat: | Risques/hypothèses: |
| <p>3.4 Les interactions entre l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de la sécheresse et la remise en état des terres dégradées dans les zones touchées sont mieux connues, ce qui permet de mettre au point des outils d'aide à la décision.</p> | <p>Le caractère indépendant des processus régissant l'adaptation aux changements climatiques n'est pas un facteur de nature à limiter la mise au point de ces outils.</p> |
| Effets escomptés | Indicateurs de résultat |
| <p>3.4.1 Le secrétariat appuie efficacement les travaux du CST ayant pour objet de définir les modalités de coopération avec les organes subsidiaires scientifiques de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique.</p> | <p>Les informations générales fournies par le secrétariat sur les modalités de coopération avec les organes subsidiaires scientifiques de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique sont prises en compte dans les recommandations du CST.</p> <p>Objectif pour 2011: 50 % des recommandations du secrétariat sont prises en compte dans les recommandations du CST.</p> |

| | |
|---|---|
| <p>3.4.2 KMST</p> <p>Le secrétariat appuie efficacement l'examen par le CST des liens entre ses travaux et ceux d'autres organismes et organes concernant les interactions entre l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation des effets de la sécheresse et la remise en état des terres dégradées.</p> | <p>Les informations générales fournies par le secrétariat sur les liens entre les travaux du CST et ceux d'autres organismes et organes concernant les interactions entre l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation des effets de la sécheresse et la remise en état des terres dégradées sont prises en compte dans les recommandations du CST.</p> <p>Objectif pour 2011: 50 % des recommandations du secrétariat sont prises en compte dans les recommandations du CST.</p> |
|---|---|

| | |
|--|---|
| <p>Résultat:</p> | <p>Risques/hypothèses:</p> |
| <p>3.5 Des mécanismes efficaces de partage des connaissances, y compris les connaissances traditionnelles², sont en place aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national pour aider les décideurs et les utilisateurs finals, notamment par le recensement et la mise en commun des meilleures pratiques et des exemples de réussite.</p> | <p>Les pays touchés sont disposés à utiliser et à mettre au point des mécanismes de partage des connaissances.</p> |
| <p>Effets escomptés</p> | <p>Indicateurs de résultat</p> |
| <p>3.5.1 KMST</p> <p>Il y a un véritable partage d'informations et de connaissances sur les questions relatives à la Convention, aux problèmes de désertification/dégradation des terres et de sécheresse et à la gestion durable des terres, notamment des meilleures pratiques et d'exemples de réussite.</p> | <p>Il existe un système opérationnel de partage de connaissances organisé par zone géographique et par thème.</p> <p>Objectif pour 2011: Un système intégré de gestion des connaissances relevant de la Convention est mis en place.</p> |

| | |
|--|--|
| <p>Résultat:</p> | <p>Risques/hypothèses:</p> |
| <p>3.6 Les réseaux et établissements scientifiques et technologiques compétents dans les domaines de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse sont invités à apporter leur soutien à la mise en œuvre de la Convention.</p> | <p>La communauté scientifique est disposée à apporter son soutien actif au processus de mise en œuvre de la Convention.</p> |
| <p>Effets escomptés</p> | <p>Indicateurs de résultat</p> |
| <p>3.6.1 KMST</p> <p>Les dispositions concernant la participation des réseaux et établissements scientifiques et technologiques sont améliorées.</p> | <p>Participation accrue des réseaux et établissements scientifiques et technologiques aux travaux du CST</p> <p>Objectif pour 2011: La Conférence des Parties a adopté une décision qui traite des conditions indispensables à un renforcement de la participation de la communauté scientifique.</p> |

² À l'exclusion des connaissances traditionnelles relatives aux ressources génétiques.

Sous-programme 4 – Renforcement des capacités

Recenser et satisfaire les besoins en matière de renforcement des capacités pour prévenir et enrayer la désertification et la dégradation des terres et pour atténuer les effets de la sécheresse.

| Effets escomptés | Indicateurs de résultat |
|---|---|
| <p>4.0 FCFMI Le secrétariat appuie efficacement l'examen par le CRIC de l'objectif opérationnel concernant le renforcement des capacités dans le cadre de la Stratégie.</p> | <p>Les informations générales fournies par le secrétariat sur le renforcement des capacités sont prises en compte dans les recommandations du CRIC.</p> <p>Objectif pour 2011: 50 % des recommandations du secrétariat sont prises en compte dans les recommandations du CRIC.</p> |
| Résultat: | Risques/hypothèses: |
| <p>4.1 Les pays ayant procédé à l'auto-évaluation de leurs capacités nationales exécutent les plans d'action qui en résultent afin de mettre en place les moyens nécessaires aux niveaux individuel, institutionnel et systémique pour lutter contre la désertification/dégradation des terres et la sécheresse à l'échelle nationale et locale.</p> <p>4.2 Les pays qui n'ont pas encore évalué leurs besoins en matière de capacités entreprennent de le faire afin de déterminer les moyens nécessaires pour lutter contre la désertification/dégradation des terres et la sécheresse à l'échelle nationale et locale.</p> | <p>Les organisations et les organismes sont disposés à appuyer les efforts de renforcement des capacités liées à la Convention.</p> |
| Effets escomptés | Indicateurs de résultat |
| <p>4.1 FCFMI Possibilités accrues de mener des activités ciblées de renforcement des capacités au titre de la Convention</p> | <p>Les Parties à la Convention participent à un programme de renforcement des capacités scientifiques.</p> <p>Objectif pour 2011: Le programme de renforcement des capacités est opérationnel.</p> |

Sous-programme 5 – Financement et transfert de technologie

Mobiliser des ressources financières et technologiques aux niveaux national, bilatéral et multilatéral, et faire en sorte de mieux les cibler et les coordonner pour en accroître l'impact et l'efficacité.

| Résultat: | Risques/hypothèses: |
|--|--|
| <p>5.1 Les pays parties touchés mettent en place des cadres d'investissement intégrés visant à mobiliser des ressources nationales, bilatérales et multilatérales pour accroître l'efficacité et l'impact des interventions.</p> <p>5.2 Les pays parties développés fournissent des ressources financières importantes, adéquates, prévisibles et en temps voulu à l'appui des initiatives internes visant à enrayer et prévenir la désertification et la dégradation des terres et à atténuer les effets de la sécheresse.</p> <p>5.3 Les Parties intensifient leurs efforts en vue de mobiliser des ressources financières auprès des institutions financières, des mécanismes et des fonds internationaux, dont le FEM, en militant en faveur de la mise en œuvre de la Convention et de la gestion durable des terres au sein des organes directeurs des institutions compétentes.</p> | <p>Les pays parties et d'autres parties prenantes sont disposés à affecter des ressources à la réalisation des objectifs définis dans la Stratégie.</p> <p>Les institutions financières internationales, le Conseil du FEM et d'autres mécanismes et fonds sont disposés à accorder un rang de priorité plus élevé aux questions liées à la gestion durable des terres.</p> |
| Effets escomptés | Indicateurs de résultat |
| <p>5.3.1 EDM L'importance des questions de désertification/dégradation des terres, de sécheresse et de gestion durable des terres est efficacement communiquée au FEM, au Fonds international de développement agricole (FIDA) et à la Banque mondiale</p> | <p>Augmentation du nombre de références aux questions de la désertification, de la dégradation des terres, de la sécheresse et de la gestion durable des terres dans les stratégies, rapports et décisions du FEM, du FIDA et de la Banque mondiale</p> <p>Objectif pour 2011: Il est fait référence à la désertification, à la dégradation des terres, à la sécheresse et à la gestion durable des terres dans l'ensemble des réunions des organes directeurs auxquelles le secrétariat a participé.</p> |
| Résultat: | Risques/hypothèses: |
| <p>5.4 Des sources et des mécanismes de financement novateurs sont recherchés pour combattre la désertification et la dégradation des terres et atténuer les effets de la sécheresse, notamment auprès du secteur privé, par le jeu de mécanismes fondés sur le marché, dans le cadre d'organisations commerciales, auprès de fondations et d'organisations de la société civile et par le biais d'autres mécanismes de financement visant l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation, la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi que la réduction de la faim et de la pauvreté.</p> | <p>Des sources et des mécanismes de financement novateurs peuvent être identifiés et sont accessibles.</p> |

| Effets escomptés | Indicateurs de résultat |
|--|--|
| 5.4.1 EDM Les conditions préalables à un renforcement de la participation du secteur privé à la gestion durable des terres sont examinées. | La Conférence des Parties adopte une décision sur la participation du secteur privé à la gestion durable des terres. |

Sous-programme 6 – Appui à la gestion

| Résultat: | Risques/hypothèses: |
|--|--|
| L'administration soutient activement la mise en œuvre de la stratégie. | Le personnel reste impliqué et motivé et renforce ses capacités. |
| a) Direction exécutive et administration | |
| Effets escomptés | Indicateurs de résultat |
| 6.1 EDM Intégrité et cohérence des activités relevant de la Convention | Les Parties expriment leur satisfaction. |
| 6.2 EDM Des ressources adéquates et prévisibles sont affectées au secrétariat pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions. | Des ressources sont disponibles pour tous les groupes d'activités du secrétariat. Objectif pour 2011: 80 % des groupes d'activités sont couverts. |
| b) Services de conférence | |
| Effets escomptés | Indicateurs de résultat |
| 6.3 COSE Les Parties sont satisfaites de l'amélioration des conditions dans lesquelles les décisions peuvent être prises en connaissance de cause au niveau de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires. | Absence de plaintes de la part des Parties au sujet des arrangements pour l'organisation des sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires Tous les documents officiels sont soumis aux Parties en temps voulu pour examen aux sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires. |
| 6.4 Les échanges entre les représentants des Parties, les experts scientifiques et/ou d'autres acteurs clefs sont facilités avec efficacité. | Tous les réunions, ateliers et séminaires demandés sont organisés dans les meilleurs délais et dans les limites du budget alloué. Tous les documents, publications et matériels d'information demandés sont élaborés dans les meilleurs délais et dans les limites du budget alloué. |
| c) Services administratifs et financiers | |
| Effets escomptés | Indicateurs de résultat |
| 6.5 ASU Plus grande efficacité et transparence de l'administration et de la gestion financière | Réactions positives des vérificateurs externes des comptes |
| 6.6 ASU Amélioration des services du secrétariat en matière de technologies de l'information et de la communication | Satisfaction du personnel |

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

11. Le CRIC, lors de sa huitième session, pourrait souhaiter formuler des observations sur les orientations stratégiques du plan de travail du secrétariat pour 2010-2013 afin que la Conférence des Parties puisse adopter ce plan à la lumière de ses conseils.
